

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-LAURIER

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Mont-Laurier, tenue le 9 septembre 2019 à 19h30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 300, boulevard Albiny-Paquette à Mont-Laurier.

Sont présents: Daniel Bourdon, Denis Ethier, Élane Brière, Isabelle Nadon, Gabrielle Brisebois, formant quorum sous la présidence du maire Daniel Bourdon.

Sont aussi présents: le directeur général, François Leduc, et la greffière, Stéphanie Lelièvre.

19-09-547

OUVERTURE ET CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

Monsieur le conseiller Denis Ethier propose, appuyé par madame la conseillère Gabrielle Brisebois d'ouvrir la présente séance et d'en constater la régularité.

ADOPTÉE.

19-09-548

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame la conseillère Gabrielle Brisebois propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon, d'approuver l'ordre du jour avec l'ajout du point suivant :

- 9.1 P.I.I.A – projet de construction d'un nouvel immeuble commercial
– 1213, route Eugène-Trinquier

ADOPTÉE.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la première période de questions ouverte.

19-09-549

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 26 AOUT ET 3 SEPTEMBRE 2019

Chaque membre du conseil ayant reçu les procès-verbaux des séances tenues les 26 aout et 3 septembre 2019, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Madame la conseillère Gabrielle Brisebois propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon, d'approuver les procès-verbaux des séances du conseil municipal de la Ville de Mont-Laurier, tenues les 26 aout et 3 septembre 2019.

ADOPTÉE.

19-09-550

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 339 RELATIF AUX TAUX DE TAXATION DISTINCT SUR LES MUTATIONS IMMOBILIÈRES

CONSIDÉRANT que le projet de règlement numéro 339 intitulé *Taux de taxation distinct sur les mutations immobilières*, a été présenté, déposé et qu'un avis de motion a été donné conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Le président de la séance mentionne l'objet et la portée du présent règlement;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Denis Ethier propose, appuyé par madame la conseillère Elaine Brière, d'adopter le règlement numéro 339, lequel entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉE.

19-09-551

CONTRIBUTION FINANCIÈRE AU CLUB DE NATATION DE MONT-LAURIER

CONSIDÉRANT que des travaux majeurs sont entrepris pour la mise aux normes de la piscine municipale;

CONSIDÉRANT que ces travaux nécessitent la fermeture de la piscine pendant près de 6 mois;

CONSIDÉRANT que le Club de natation utilise cette installation pour s'entraîner et que plusieurs nageurs membres du club désirent participer aux jeux du Québec au printemps 2020;

CONSIDÉRANT que le Club compte une vingtaine de jeunes nageurs qui devront se déplacer à la piscine de Mont-Tremblant pour faire leurs pratiques à raison de 3 fois par semaine;

CONSIDÉRANT que ce déplacement représente des coûts de transport et de location de couloir de piscine de plus de 20 000\$;

CONSIDÉRANT que la Ville se réserve le droit de revoir la contribution financière à la baisse si moins de 20 nageurs s'inscrivent;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Denis Ethier propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon, de verser au Club de natation de Mont-Laurier un montant total de 12 000 \$ payable en 2 versements de 6 000 \$, en septembre et en décembre 2019, pour les coûts de transport et de location de couloir à la piscine de Mont-Tremblant suite à la fermeture de la piscine municipale.

De demander au Club de natation de faire parvenir une preuve d'inscription des nageurs au Service des finances avant le 1^{er} décembre 2019.

D'autoriser la trésorière à effectuer le versement de septembre 2019, mais de retenir le versement de décembre jusqu'à la réception de la preuve d'inscription des nageurs.

ADOPTÉE.

19-09-552

**ADHÉSION DE LA VILLE AU RÉSEAU QUÉBÉCOIS DES AÉROPORTS
POUR L'ANNÉE 2019**

Monsieur le conseiller Denis Ethier propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon, d'adhérer au Réseau québécois des aéroports pour l'année 2019, au montant de 600 \$, plus les taxes applicables.

De nommer le président de l'Association des Pilotes et Propriétaires d'aéronefs de Mont-Laurier, personne ressource pour la Ville au sein de ce réseau.

D'autoriser la trésorière à effectuer les paiements requis au Réseau québécois des aéroports, sur présentation de factures.

ADOPTÉE.

19-09-553

**ENTÉRINER L'AIDE OFFERTE À LAC-DES-ÉCORCES SUIVANT LA
TORNADE DU 21 AOUT 2019**

CONSIDÉRANT la tornade vécue le 21 août 2019 par la municipalité de Lac-des-Écorces et les graves dégâts qui s'en sont suivis, à savoir des toits arrachés, des arbres déracinés, des poteaux électriques sectionnés et autres;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de collaborer et de venir en aide à la municipalité de Lac-des-Écorces durant cette période difficile;

CONSIDÉRANT que la Ville s'est mobilisée et a apporté gratuitement son support à la municipalité de Lac-des-Écorces;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Éline Brière propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Ethier, d'entériner l'aide offerte à Lac-des-Écorces, à titre gratuit, soit 3 jours de machinerie et de mobilisation d'un employé de la Ville.

ADOPTÉE.

19-09-554

APPROBATION DES DÉPENSES POUR LE MOIS D'AOÛT 2019

Madame la conseillère Éline Brière propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon, d'approuver les dépenses d'investissement et de fonctionnement et d'entériner l'émission des chèques et des paiements par voie électronique pour le mois d'août 2019, le tout, selon la liste des paiements effectués se détaillant comme suit :

Activités d'investissement :

-chèques émis	739 161,44 \$
-paiements électroniques	
-transfert international	

Activités de fonctionnement :	
-chèques émis	723 654,48 \$
-paiements électroniques	316 499,50 \$
-transfert international	

La liste est classée au dossier 207-000-079.

ADOPTÉE.

19-09-555

DEMANDE DE REFINANCEMENT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 2 936 000 \$

CONSIDÉRANT qu'un refinancement de certains règlements d'emprunt doit être effectué le 12 novembre 2019;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Éline Brière propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon, d'autoriser la trésorière à adresser une demande au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, afin de procéder à l'émission d'obligations pour et au nom de la Ville, pour refinancer certains règlements et en financer de nouveaux, selon la liste suivante :

Règlements		Ville	Tiers
Refinancement du 12 novembre 2019:			
75	Usine de filtration	121 900 \$	
148	Parc industriel léger	114 300 \$	
153	Équipements et accessoires - trottoirs	73 500 \$	
224	Développement Lépine	132 000 \$	54 700 \$
224	Développement Lépine	1 552 400 \$	99 700 \$
	Paiements comptants	-29 000 \$	
227	Développement Lépine - Promoteur	149 600 \$	
242	Station pompage	50 600 \$	
245	Égout pluvial rue Lamarche	108 000 \$	
256	Rue Achim infrastructures	189 000 \$	
A-52	Camion autopompe	319 300 \$	
	Total du refinancement:	2 781 600 \$	154 400 \$
	GRAND TOTAL :	2 936 000 \$	

ADOPTÉE.

19-09-556

ACHAT D'UNE BANQUE D'HEURE POUR LA MIGRATION DU PARE-FEU

CONSIDÉRANT la résolution numéro 19-08-484 adjugeant la soumission par voie d'invitation pour l'achat d'un pare-feu auprès de la compagnie Precicom Technologies inc. au montant de 20 940 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT le besoin de main d'œuvre qualifié pour la migration du pare-feu actuel vers le pare-feu nouvellement acquis;

CONSIDÉRANT l'offre d'une banque d'heures de 24 heures au montant de 2 880 \$, plus les taxes applicables proposé par Precicom Technologies inc.;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Isabelle Nadon propose, appuyé par monsieur le conseiller Yves Desjardins, d'accepter la proposition numéro 3097 de Precicom Technologies inc. concernant l'achat d'une banque d'heures au montant de 2 880 \$, plus les taxes applicables pour la migration et le transfert de connaissances pour le pare-feu acheté par la soumission VML-FIN-19-01.

D'autoriser la trésorière à procéder au paiement de 2 880 \$, plus les taxes applicables sur présentation de la facture.

Cette dépense est applicable au règlement numéro 333.

ADOPTÉE.

19-09-557

PROCÉDURES DE SAISIE IMMOBILIÈRE - 7755-46-2568

CONSIDÉRANT que la Ville a prolongé le contrat de services professionnels de maître Roger Rancourt, avocat, à titre de procureur de la Ville pour la prochaine année en vue de procéder à la perception des comptes en souffrance;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Isabelle Nadon propose, appuyé par madame la conseillère Gabrielle Brisebois, de mandater maître Roger Rancourt, avocat, afin qu'il entreprenne les procédures judiciaires appropriées, jusqu'à la saisie immobilière de l'immeuble dans le dossier portant le numéro 7755-46-2568.

ADOPTÉE.

19-09-558

ACCEPTATION DE LA DÉMISSION DE MONSIEUR MAXIME ST-JEAN, EMPLOYÉ AU SERVICE DES INCENDIES

Madame la conseillère Isabelle Nadon propose, appuyé par madame la conseillère Éline Brière, d'accepter la démission de monsieur Maxime St-Jean à titre de pompier au Service des incendies.

Le conseil municipal remercie monsieur St-Jean pour les 6 années de bons et loyaux services qu'il a rendus à la communauté et lui souhaite bonne chance dans ses futurs projets.

ADOPTÉE.

19-09-559

SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC ABC SOLUTION DÉVELOPPEMENT ORGANISATIONNEL DANS LE CADRE DE LA SEMAINE DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES

CONSIDÉRANT la tenue de la Semaine des bibliothèques publiques du 19 au 26 octobre 2019;

CONSIDÉRANT la disponibilité du budget prévu à l'Entente de développement culturel 2019 pour le volet « Animation, conférences et activités littéraires »;

CONSIDÉRANT la disponibilité de l'auteure et conférencière Annabelle Boyer pour l'offre d'une conférence d'une heure trente à être tenue à la salle panoramique de l'Espace Théâtre le jeudi 24 octobre 2019 à 19 h, le tout pour un cachet de 750 \$, plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Gabrielle Brisebois propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon, d'autoriser le maire ou le maire suppléant et la greffière ou l'assistante greffière à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente avec ABC Solution Développement organisationnel pour une conférence avec l'auteure Annabelle Boyer.

D'autoriser la trésorière à émettre le cachet prévu à l'entente.

ADOPTÉE.

19-09-560

P.I.I.A. - PROJET DE CONSTRUCTION D'UN NOUVEL IMMEUBLE COMMERCIAL - 1213, ROUTE EUGÈNE-TRINQUIER

CONSIDÉRANT le projet de construction d'un nouvel immeuble commercial présenté par Line-X Mont-Laurier inc. relativement à la propriété située 1213, route Eugène-Trinquier, sur le lot 6 332 434 au cadastre officiel du Québec, dans la zone IB-827;

CONSIDÉRANT que la façade principale du bâtiment comporte des éléments architecturaux et de la fenestration;

CONSIDÉRANT que les autres façades ne sont pas des murs aveugles à l'exception du mur arrière en prévision d'un futur agrandissement;

CONSIDÉRANT qu'une grande partie du site demeurera à l'état naturel;

CONSIDÉRANT que seulement une partie des aires de stationnements et de circulation proposées sera pavée;

CONSIDÉRANT que le projet ne répond pas à l'ensemble des objectifs et critères du règlement numéro 137 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.);

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de recommander des modifications au projet soumis;

CONSIDÉRANT la recommandation partiellement favorable du comité consultatif d'urbanisme, en date du 4 septembre 2019, portant le numéro 19-09-127;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Gabrielle Brisebois propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon, d'accepter partiellement le projet de construction d'un nouvel immeuble commercial relativement à la propriété située 1213, route Eugène-Trinquier, avec la modification suivante :

La partie de gravier située en cour latérale devra être entourée de bordure de béton et pavé.

ADOPTÉE.

19-09-561

APPROBATION DU CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 01 DU CONTRAT VML-G-17-29 – REMPLACEMENT DU PONCEAU SOUS LA RUE DE LA MADONE

CONSIDÉRANT l'avancement des travaux prévus au contrat au montant de 267 001,49 \$, plus les taxes applicables du contrat VML-G-17-29 pour les travaux de remplacement du ponceau sous la rue de la Madone;

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Marie-Pier Diotte, ingénieure junior de projets, et de N. Sigouin Infra-conseils en date du 26 août 2019, à l'effet de procéder à l'approbation du certificat de paiement numéro 01;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Gabrielle Brisebois propose, appuyé par monsieur le conseiller Yves Desjardins, de procéder, conformément à la recommandation de madame Diotte et de N. Sigouin Infra-conseils, en date du 26 août 2019, à l'approbation du certificat de paiement numéro 01, en regard du contrat VML-G-17-29 pour les travaux de remplacement du ponceau sous la rue de la Madone au montant de 267 001,49 \$, plus les taxes applicables.

D'autoriser la trésorière à procéder au paiement dudit certificat à l'entrepreneur Gaétan Lacelle excavation inc. moins la retenue de 10 %, soit un montant de 240 301,34 \$, plus les taxes applicables.

Cette dépense est imputable au règlement numéro 316.

ADOPTÉE.

19-09-562

APPROBATION DU CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 01 DU CONTRAT VML-G-19-10 – TRAVAUX D'ÉGOUT, D'AQUEDUC ET DE VOIRIE SUR LES RUES BEAUDRY, BELCOURT ET COURSOL

CONSIDÉRANT l'avancement des travaux prévus au contrat au montant de 504 357,14 \$, plus les taxes applicables, du contrat VML-G-19-10 pour les travaux d'égout, d'aqueduc et de voirie sur les rues Beaudry, Belcourt et Coursol;

CONSIDÉRANT la modification des travaux 01 accordée à l'entrepreneur pour des travaux supplémentaires aux conduites et au puisard à l'intersection Adolphe-Chapleau au montant de 2 044,75 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la modification des travaux 02 accordée à l'entrepreneur pour des travaux supplémentaires au puisard RP-0 au montant de 2 546,36 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Jonathan Bondu, technicien au Module qualité du milieu, en date du 28 août 2019, à l'effet de procéder à l'approbation du certificat de paiement numéro 01 du contrat VML-G-19-10;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Gabrielle Brisebois propose, appuyé par monsieur le conseiller Yves Desjardins, de procéder à l'approbation des modifications des travaux 01 et 02 accordés à l'entrepreneur au montant total de 4 591,11 \$, plus les taxes applicables.

De procéder, conformément à la recommandation de monsieur Bondu, en date du 28 août 2019, à l'approbation du certificat de paiement numéro 01, en regard du contrat VML-G-19-10 pour les travaux d'égout, d'aqueduc et de voirie sur les rues Beaudry, Belcourt et Coursol, au montant total de 508 948,25 \$, plus les taxes applicables.

D'autoriser la trésorière à procéder au paiement dudit certificat à l'entrepreneur Excapro excavation inc., moins la retenue de 10 %, soit un montant de 458 053,42 \$, plus les taxes applicables.

Cette dépense est imputable au règlement numéro 332.

ADOPTÉE.

19-09-563

APPROBATION DU CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 01 DU CONTRAT VML-G-19-03 – TRAVAUX DE PAVAGE EN MILIEUX SEMI-URBAIN ET RURAL

CONSIDÉRANT l'avancement des travaux prévus au contrat pour les bordereaux 2, 3, 4, 5, 9, 10 et 11 au montant de 562 191,76 \$, plus les taxes applicables du contrat VML-G-19-03 pour les travaux de pavage en milieux semi-urbain et rural;

CONSIDÉRANT les travaux supplémentaires accordés à l'entrepreneur dans le cadre du contrat et décrit à la dernière page du certificat de paiement pour les bordereaux 2, 3, 4, 5, 9, 10 et 11 au montant de 8 498,06 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Marie-Pier Diotte, ingénieure junior de projets, en date du 29 août 2019, à l'effet de procéder à l'approbation du certificat de paiement numéro 01;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Yves Desjardins propose, appuyé par madame la conseillère Éline Brière, de procéder à l'approbation des travaux supplémentaires accordés à l'entrepreneur tel que décrit à la dernière page du certificat de paiement au montant de 8 498,06 \$, plus les taxes applicables.

De procéder, conformément à la recommandation de madame Diotte en date du 29 août 2019, à l'approbation du certificat de paiement numéro 01, au montant total de 570 689,82 \$, plus les taxes applicables.

D'autoriser la trésorière à procéder au paiement dudit certificat à l'entrepreneur Pavages Wemindji inc. moins la retenue de 10 %, soit un montant de 506 929,80 \$ incluant un ajustement de bitume de 6 640,95 \$ pour les bordereaux 2, 3, 4, 5, 9, 10 et 11 et de 50,05 \$ pour les travaux supplémentaires, plus les taxes applicables.

Cette dépense est imputable aux règlements numéros 325 et 327.

ADOPTÉE.

19-09-564

APPROBATION DU CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 03 DU CONTRAT VML-G-19-04 – TRAVAUX DE RÉNOVATION ET DE MISE AUX NORMES DE LA PISCINE MUNICIPALE

CONSIDÉRANT le certificat de paiement numéro 03 émis par HUT architecture pour le projet de rénovation et de mise aux normes de la piscine municipale, devis VML-G-19-04;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur François Gay, chargé de projets au Module qualité du milieu, en date du 5 septembre 2019, à l'effet de procéder à l'approbation dudit certificat de paiement numéro 03 pour la période du 1^{er} au 31 août 2019;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Yves Desjardins propose, appuyé par madame la conseillère Élane Brière, d'approuver, conformément à la recommandation de monsieur François Gay, le certificat de paiement numéro 03, en regard du contrat VML-G-19-04 pour les travaux de rénovation et de mise aux normes de la piscine municipale, au montant de 372 453,10 \$, plus les taxes applicables.

D'autoriser la trésorière à procéder au paiement dudit certificat à l'entrepreneur Constructech M.L. inc. moins la retenue de 10 %, soit un montant de 335 207,79 \$ plus les taxes applicables.

Cette dépense est imputable au règlement 330.

ADOPTÉE.

19-09-565

ADJUDICATION DE LA SOUMISSION VML-G-19-23 POUR LA FOURNITURE, LE TRANSPORT ET LA MISE EN OEUVRE DE MATÉRIAUX GRANULAIRES POUR DES CHEMINS RURAUX

CONSIDÉRANT que des soumissions par voie d'invitation ont été demandées pour la fourniture, le transport et la mise en oeuvre de matériaux granulaires pour des chemins ruraux, conformément à l'article 573.1 de la *Loi sur les cités et villes*, qu'elles étaient reçues jusqu'au 3 septembre 2019 et ouvertes publiquement le même jour, devis VML-G-19-23;

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues, avant taxes, sont les suivantes :

Excavation Boldex inc. :	73 194,00 \$;
Gaétan Lacelle excavation inc. :	77 270,50 \$;
Lacelle & Frères :	86 865,25 \$.

CONSIDÉRANT que les soumissions ont été remises à madame Marie-Pierre Diotte, ingénieure junior de projets, pour étude et que sa recommandation est acceptée;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du règlement numéro 155 concernant la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques, tout exploitant d'une carrière ou sablière doit déclarer à la Ville les substances assujetties à l'égard desquelles un droit est payable en vertu du présent règlement;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Yves Desjardins propose, appuyé par madame la conseillère Gabrielle Brisebois, d'adjuger à Excavation Boldex inc. la soumission VML-G-19-23 pour la fourniture, le transport et la mise en oeuvre de matériaux granulaires pour des chemins ruraux, au prix de 73 194,00 \$, plus les taxes applicables, sa soumission étant la plus basse et conforme au devis.

L'adjudicataire devra respecter les exigences du devis et les dispositions du règlement numéro 155 de la Ville.

Ces dépenses sont applicables aux règlements 336 et 337 de la Ville.

ADOPTÉE.

DÉPÔT DU RAPPORT DES TAXES À RECEVOIR AU 31 AOÛT 2019

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de ce dépôt.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la deuxième période de questions ouverte.

19-09-566

LEVÉE DE LA SÉANCE

Madame la conseillère Éline Brière propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Ethier que la séance soit levée.

ADOPTÉE.

Daniel Bourdon, maire

Stéphanie Lelièvre, greffière

Je, Daniel Bourdon, maire de la Ville de Mont-Laurier, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Daniel Bourdon, maire